

Ecole publique de Roz-Landrieux
5, rue de l'église
35120 Roz-Landrieux
02.99.48.03.48
ecole.0350438L@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 17 octobre 2023

Personnes présentes : Mme Jallat, M. Lecocq, Mme Cornée, Mme Clément, Mme Pouquine, Mme Rabet, Mme Lohez Coudé, Mme Glémot, Mme Leblay (représentant(e)s des parents d'élèves) ; M. Robinault (DDEN) ; M. Mainsard (maire), Mme Ridard (adjointe au maire) ; Mme Michel, Mme Le Bihan, M. Le Calvez, Mme Barotte, Mme Loiseau (enseignant(e)s) et M. Lebeslour (directeur).

Personnes excusées : Mme Poirier, Mme Métairie, Mme Lopin, Mme Robert, Mme Amis, Mme Lefort-Oger.

Rédacteur du compte-rendu : Loïc Lebeslour

1. Présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Equipe enseignante.

Mme Estelle Loiseau remplace Laura Bernard partie à Saint-Broladre. Elle complète la classe de CE1 à mi-temps avec Julie Robert (les lundis et mardis) et la classe de TPS/PS/MS à quart-temps avec Anne Barotte (les jeudis) ; elle termine sa semaine à Hirel (vendredi).

Elections des représentants de parents d'élèves.

Participation : 63,31%. 88 votants sur 139 inscrits.

Suffrages exprimés : 87.

Votes blancs : 1.

Six titulaires élus : Mme Jallat, Mme Poirier, M. Lecocq, Mme Lopin, Mme Métairie, Mme Cornée.

Six suppléantes élues : Mme Clément, Mme Pouquine, Mme Rabet, Mme Lohez Coudé (nouvelle élue), Mme Glémot (nouvelle élue), Mme Leblay (nouvelle élue).

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école (école primaire) ou aux conseils d'administration (collège, lycée) et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement et votent le projet d'établissement dans le second degré.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus territoriaux** (commune pour l'école primaire et département pour le collège).

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou d'administration, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Les missions du conseil d'école ou du conseil d'administration

Le conseil d'école ou d'administration **vote le règlement intérieur de l'école**. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'**adoption du projet d'école** proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école ou d'administration **donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement**. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il **veille au respect des valeurs et des principes de la République** : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école réunit notamment **le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents** (égal au nombre de classes) ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

Une erreur a été repérée dans le règlement, au point 2 (fréquentation et obligations scolaires), page 2 :

« La garderie ouvre à 7h15 le matin, sur le site de l'école maternelle, jusqu'à **8h35**. Les enfants sont pris en charge à 16h30 jusqu'à 19h15. »

Il est modifié ainsi :

« La garderie ouvre à 7h15 le matin, sur le site de l'école maternelle, jusqu'à **8h30**. Les enfants sont pris en charge à 16h30 jusqu'à 19h15. »

Le règlement de l'école est approuvé avec la modification.

3. Constats d'effectifs à la rentrée 2023

98 élèves ont été comptabilisés lors de la rentrée de septembre. C'est 8 de moins que l'an dernier.

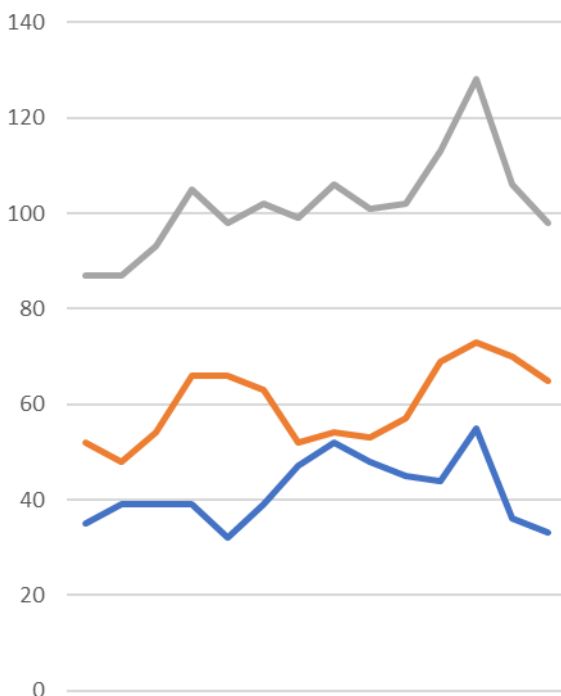
A ce jour, ils se répartissent ainsi :

- en maternelle : 8 TPS, 3 PS, 10 MS et 12 GS. 33 élèves au total.

- en élémentaire : 13 CP, 18 CE1, 8 CE2, 16 CM1 partagés dans les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 et 10 CM2. 65 élèves au total.

L'école subit une forte baisse d'effectif pour la deuxième année consécutive, avec notamment un très petit effectif en petite section (seulement 3 élèves).

Evolution des effectifs de l'école publique de Roz-Landrieux depuis 2010



Les perspectives à court et moyen termes sont un peu plus optimistes.

Quatre inscriptions auront lieu pendant les vacances de la Toussaint : deux fratries emménagent à Roz-Landrieux. Une enfant en MS, un en GS, une en CP et un en CE2, faisant passer les effectifs à 102 élèves.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine seront envoyées à l'inspection académique en novembre. Présentation de ces prévisions au prochain conseil d'école.

Les travaux concernant la viabilisation du lotissement ont débuté. Les premiers lots seront vendus dans les semaines à venir. En étant optimiste, on peut espérer les premières maisons pour septembre 2024.

Quatre élèves se trouvent en situation de handicap et bénéficient d'accompagnement humain (AESH, anciennement AVS). Deux AESH encadrent ces enfants : Valérie Besnard et Daisy Arondel.

L'école accueillera à partir de novembre une personne en service civique pour remplacer Maëva Thibout d'Anesy. Son dossier est en train d'être constitué. Elle travaillera dans les classes.

Maëva Thibout d'Anesy prépare cette année un CAP petite enfance et effectuera un stage à l'école, cantine et garderie en décembre 2023 et janvier 2024.

Un poste et demi d'ATSEM dans les deux classes de maternelle : Annie Trémorin et Corinne Tanguy.

4. Modification des procédures d'autorisation de sorties scolaires : définition du périmètre de proximité

D'un point de vue administratif, trois types de sorties scolaires existent :

- **sorties obligatoires**, se déroulant durant les heures d'enseignement et pouvant inclure la pause méridienne, récurrentes ou pas. Gratuite. Encadrement : un enseignant + un adulte en maternelle jusqu'à 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves ; un enseignant + un adulte en élémentaire jusqu'à 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves. Information aux familles, autorisation délivrée par le directeur.
- **Sorties facultatives sans nuitées**. Peuvent inclure les sorties à l'étranger (Jersey). Possibilité de demander une participation financière aux familles. Même taux d'encadrement. Information aux familles, + autorisation écrite des parents, autorisation délivrée par le directeur.
- **Voyages scolaires avec nuitées**. Structure d'accueil soumise à autorisation de recevoir des classes par l'éducation nationale. Autorisation de l'inspecteur de circonscription. Encadrement : un enseignant + un adulte en élémentaire jusqu'à 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves. Réunion d'information à destination des familles + autorisation écrite des parents.

A ces trois catégories se superposent les **sorties de proximité en élémentaire** : l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Quel périmètre retenir ? Le bourg de Roz-Landrieux avec notamment les espaces habituels d'activités sportives : terrain de sport et salle des fêtes. La piscine Dolibulle à Dol également puisqu'un car est spécialement affrété pour s'y rendre et que les classes y vont par deux.

5. REP – réseau d'éducation prioritaire : présentation de ses actions et de ses moyens. Présentation du territoire éducatif rural (TER)

REP

1092 REP en France.

Réseaux déterminés par le niveau moyen de revenu par habitant.

Objectifs des REP : corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Concrètement, pour notre école, ce sont des moyens supplémentaires en enseignant(e)s avec des classes moins chargées, dédoublement des GS, des CP et des CE1, des heures supplémentaires pour faire de l'aide aux devoirs (120h pour l'école de Roz-Landrioux pour cette année scolaire), des projets (défi maths, cross inter écoles au collège...)

Le collège Paul Féval pilote le réseau de Dol avec les écoles alentours.

Il est question de supprimer ce REP depuis 2019. La décision est reportée chaque année depuis. Pas de nouvelles à ce sujet.

TER

Les Territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambitions pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le programme « Territoires éducatifs ruraux » vise à **renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La communauté de communes est le moteur du TER. Une réunion a eu lieu fin septembre à Pleine-Fougère, en présence de plusieurs services dont l'éducation nationale. Le directeur de l'école a été nommé par l'inspectrice « personne ressource » auprès des enseignants des écoles du TER.

Trois axes ont été définis par l'IEN pour les écoles du TER :

- Cycle 1 : santé bucco-dentaire. Intervention de l'infirmière scolaire en novembre.
- Cycle 2 : alimentation.
- Cycle 3 : sommeil et écrans (probablement 10 jours sans écran du 14 au 23 mai 2024).

Pour la deuxième année, l'école bénéficiera du programme « explo'santé » mené par la ligue contre le cancer. Les élèves de CM2 sont inscrits dans un parcours éducatif de santé, pendant trois années, c'est la deuxième année. Le programme se poursuivra en 6^{ème}. Il pourrait être développé dans toutes les écoles, au moins celles qui seraient volontaires.

6. Sécurité : présentation du PPMS et des exercices réalisés

Le Plan Particulier de Mise en Sureté permet d'anticiper les différentes crises qui peuvent intervenir dans un établissement scolaire : incendie, tempête, submersion marine, pollution de l'air ou encore intrusion/attentat.

Deux exercices incendie ont eu lieu depuis la rentrée : le lundi 25 septembre, à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Rien à signaler.

Deux exercices intrusion (maternelle et élémentaire) auraient dû avoir lieu le lundi 16 octobre. Ils ont été reportés au mois de novembre en raison de l'attentat du vendredi 13 octobre à Arras. Certains enfants ont été stressés par la minute de silence ayant eu lieu le lundi 16 octobre en mémoire de Samuel Paty et Dominique Bernard. Une séance d'explication et d'écoute a eu lieu

dans chaque classe d'élémentaire à la suite de la minute de silence. La minute de silence n'a pas été faite en maternelle en raison du jeune âge des enfants.

Les exercices peuvent stresser les enfants (d'où le report) mais ils peuvent aussi les rassurer (d'où la nécessité de les conduire).

D'autres exercices seront effectués au cours de l'année : confinement (cause pollution) et incendie.

La mairie est en train d'élaborer un plan de sauvegarde communale dans lequel seront intégrés les PPMS.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire

Bilan de l'année 2022/2023 : +13413,41€

Classe découverte et autres activités culturelles hors de l'école (visite aux champs libres, maison de la baie, théâtre à la maternelle...) : 13893,71€

Transport : 3999,54€.

Matériel : 1565,00€ (ordinateur et perforelieur)

Petit matériel et vie courante : 1086,65€.

Cuisine à la maternelle : 209,01€.

Adhésion à l'OCCE et frais bancaires : 305,83€.

Comme tous les ans, la mairie financera la coopérative scolaire à hauteur de 38€ par élève pour les transports et les activités parascolaires, plus 12€ par élève pour Noël.

L'amicale laïque a offert 9000€ à la coopérative cette année.

8. L'amicale laïque



Le bureau de l'amicale a été en partie renouvelé :

- Président : Yoanne Guérin-Lemesnil,
- Vice-président : Benoit Pillu,
- Trésorier : Josselin Lecocq,
- Vice-trésorière : Manon Pouquine,
- Secrétaire : Gaëlle Bourré,
- Vice-secrétaire : François Labadie.

L'amicale devrait poursuivre ses animations habituelles : vente de sapins et chocolats à Noël, vide-grenier, kermesse. Elle prépare une animation Halloween en collaboration avec les parents d'élèves de l'école privée le 31 octobre, soutenu par la mairie qui met à disposition l'ancien presbytère. A 17h15 les enfants seront attendus au niveau de la mairie pour une distribution de bonbons par les élus. Une vente de galette des rois devrait être organisée en janvier.

9. Les projets pédagogiques pour l'année 2023/2024

Maternelle : correspondance scolaire avec deux classes de Saint-Malo. Une sortie à Saint-Malo déjà effectuée. Une autre prévue dans le courant de l'année.

Maternelle : projet équitation. 4 ou 5 séances.

Maternelle : un spectacle à destination des maternelles devrait être réservé à l'Odyssée (Dol) en juin.

Maternelle : matinée bricolage reconduite.

Maternelle : fête des gens qu'on aime.

Maternelle : l'association « lire et faire lire » intervient tous les vendredis. Ingrid, Odette et Jean-François viennent lire des histoires aux enfants par petits groupes.

Un projet de jardin est en cours de réflexion avec l'association « des idées plein la Terre. » Il sera soumis à l'approbation de la municipalité.



Tour du monde en CP et en CE1. Lancé site de l'école et les réseaux sociaux, le but est de faire découvrir le monde en demandant aux gens de leur envoyer des postales des lieux où ils habitent ou visitent. Les enfants ont déjà reçu des d'un peu partout en France (Normandie, Aquitaine ou Corse) mais aussi du Canada, de l'Espagne, de l'Angleterre ou de Suisse.



sur le but

cartes qu'ils cartes Nord,

Piscine : CE2/CM1/CM2 jusqu'en novembre. CP/CE1 : de décembre à avril.

MS/GS : d'avril à juin. 10 séances pour chaque classe. Les petits et tout-petits seront toujours accueillis à l'école pendant que les moyens et les grands seront dans l'eau. Une enseignante de l'école élémentaire se rendra à la maternelle avec ses élèves afin que l'ATSEM ne reste pas seule en responsabilité avec les enfants. Les parents seront sollicités pour passer l'agrément et accompagner. Posséder l'agrément n'impose pas de venir aux dix séances. Pas de parents : pas de piscine.

Elections des délégués de classe à l'école élémentaire avec l'organisation de conseils de classe et de conseil de délégués.

Semaine du vélo pour toute l'école au mois de mai.

Classe découverte de 4 jours sur l'île de Batz pour l'école élémentaire, en avril 2024.

Explo'santé (ligue contre le cancer).

Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (CE2/CM1/CM2). Deux journées en janvier et en mai pour découvrir et préserver le marais noir. Financé par la fédération de chasse. Objectifs écologiques et pas de prosélytisme chasse.

Les CE2/CM1 accueilleront une poète québécoise, grâce à la maison de la poésie à Rennes. Ils participeront également à l'opération « petits champions de la lecture ». <https://www.lespetitschampionsdelalecture.fr/>
Léa y avait déjà participé l'an dernier.



Achat de livres : subvention de l'éducation nationale pour renouveler et améliorer les bibliothèques d'école. Un dossier a été constitué en collaboration avec la mairie afin d'obtenir une subvention de l'éducation nationale à hauteur de 800€ minimum (dont 400€ de financement mairie pris sur les 7200€ attribués annuellement). L'an dernier, la subvention de l'éducation nationale s'était élevée à 1500€.

10. Questions diverses.

Des problèmes d'horaires pour le retour à l'école élémentaire après la cantine sont en cours de résolution.

Sont également évoquées des questions de garderie avec la demande de laisser sortir les enfants le plus possible. Certains parents souhaitent que les enfants y fassent leurs devoirs en priorité, d'autres qu'ils prennent l'air. Les demandes des parents étant divergentes, un emploi du temps sera établi avec un temps pour le goûter, suivi d'un temps pour les devoirs puis d'un temps pour les sorties, ce qui permettra de trouver un équilibre. Les employées municipales sont deux de 16h30 à 17h30, puis une de 17h30 à 19h15. Les parents demandent s'il est possible de faire intervenir des bénévoles pour aider les enfants à faire les devoirs. La question pourra être étudiée. Il est demandé de varier les goûters en laissant plus de choix que pain et pâte à tartiner. Confiture, fruits, pain et carrés de chocolat ? La confiture est très salissante, les fruits posent des problèmes d'épluchage pour les plus jeunes enfants. Les enfants peuvent amener leur propre goûter. Ces points seront abordés en réunion avec les agents ce vendredi 20/10/23. Les agents ont des réunions régulières afin d'échanger, faire le point et pour effectuer des réajustements éventuels.

Le 15 décembre 2023 : un spectacle sera offert par la mairie à l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune.

La date envisagée pour les olympiades est le 28 juin 2024.

La directrice de l'école privée souhaite nous solliciter afin d'organiser un défilé commun pour le carnaval en février.

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil d'école.

Rendez-vous le jeudi 8 février 2024.